



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ARCHÉOLOGIE**

**FOUILLE ARCHEOLOGIQUE SUR LES COMMUNES DE GOSNAY ET FOUQUIERES-LES-BETHUNE, ZEC DE GOSNAY - REALISATION D'UNE ETUDE LITHIQUE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant l'arrêté n° 62-2022-011 du 8 février 2022 modifié par les arrêtés 62-2022-011-02 du 21 juin 2022 et 062-2022-011-03 du 22 mars 2023 par lequel le Préfet a prescrit la réalisation d'une fouille archéologique préventive dénommée « ZEC de Gosnay », sur les communes de Fouquereuil, Fouquières-Lès-Béthune et Gosnay,

Considérant que suite à l'appel d'offre infructueux pour la gestion de la fouille et l'impossibilité pour l'INRAP, sollicitée dans le cadre de l'article L523-10 du code du patrimoine, d'intervenir dans les délais attendus, cette fouille sera réalisée en régie par la direction de l'archéologie de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que pour l'analyse des éléments issus de cette fouille, il est nécessaire d'avoir recours à une étude de matériel lithique,

Considérant qu'une consultation a été lancée, en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon les dispositions de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, ayant pour objet la réalisation des études d'éléments issus de la fouille « ZEC de Gosnay »,

Considérant que l'offre du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ayant son siège social à Arras (62018), Rue Ferdinand Buisson, qui présente toutes les compétences et garanties nécessaires à l'exécution des missions, est jugée économiquement avantageuse, pour un montant de 10 386 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet la réalisation d'une étude lithique d'éléments issus de la fouille « ZEC de Gosnay », au Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ayant son siège social à Arras (62018), Rue Ferdinand Buisson, et de le signer pour un montant de 10 386 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **30 MAI 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
**BERRIER Philibert**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : / **1 JUIN 2023**

Et de la publication le : / **1 JUIN 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
**BERRIER Philibert**